

GALATIA ENERGIE

Société anonyme au capital de 516.033,24 euros
Siège social : 28, cours Albert 1er 75008 Paris
421 642 992 R.C.S. Paris

A l'attention de [•]

[adresse]

Paris, le [•]

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer le **vendredi 17 décembre 2021 à dix heures (10h00)** en assemblée générale ordinaire au siège de la société GALATIA ENERGIE (ci-après la « **Société** »), situé au 28, Cours Albert 1er - 75008 PARIS, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce pour l'année 2019 ;
- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce pour l'année 2020 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs ; (*première résolution*)
- Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; (*deuxième résolution*)
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce pour l'année 2019 ; (*troisième résolution*)
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs ; (*quatrième résolution*)
- Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; (*cinquième résolution*)
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce pour l'année 2020 ; (*sixième résolution*)
- Pouvoirs (*septième résolution*).

Au cas où vous ne pourriez personnellement assister à cette assemblée, vous pourrez (i) soit donner pouvoir au président, (ii) soit vous y faire représenter par un autre actionnaire en lui remettant une procuration.

Afin de compléter votre information, vous trouverez ci-joint le texte des résolutions, les comptes des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 et le rapport général du conseil d'administration pour 2019 et 2020 et les rapports 2019 et 2020 du commissaire aux comptes qui seront présentés à l'assemblée générale.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration